

ENJEUX CELESTES

L'Union européenne se préoccupe de son ciel. De *ses* cieux, devrait-on écrire, au pluriel, car c'est précisément pour décloisonner l'espace aérien et organiser la navigation au niveau communautaire plutôt que local, que les 27 ont décidé d'instaurer le « *ciel unique européen* ». Il s'agit donc d'établir un cadre durable de gestion du trafic aérien à long terme qui permette à la fois de répondre efficacement à des besoins en augmentation et de limiter l'impact de l'aviation sur l'environnement. On estime en effet possible d'éviter chaque année l'émission de 500.000 T de CO₂, de réduire la consommation de carburant de 150.000 T et d'économiser 200 millions d'euros sur la facture énergétique et sur les temps de vol grâce à une réorganisation collective et à une utilisation plus rationnelle de l'espace aérien européen : un véritable « *remembrement* » du ciel qui devrait amener des économies d'échelle...stratosphériques !

Par ailleurs, la réduction des gaz à effet de serre est un autre enjeu communautaire crucial pour l'aviation européenne, dont les émissions augmentent plus rapidement que celles de tout autre secteur (elles ont quasiment doublé depuis 1990). Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2012, l'aviation sera incluse dans le *Système d'Echange de Quotas d'Emissions* de l'UE : au même titre que les installations industrielles, les compagnies aériennes se verront attribuer des quotas échangeables, dont une partie sera vendue aux enchères. Les Etats membres devront utiliser le produit de ces ventes au profit de la lutte contre le changement climatique, notamment dans le secteur des transports.

Alain MARTY

Centre d'Information Europe Direct
Chambre d'Agriculture d'Auvergne